

# Respecter les droits des femmes à la DGFIP :

## c'est possible ! c'est souhaitable ! c'est urgent !

Aujourd'hui, le droit du travail n'est pas toujours connu par les personnels ni respecté par les employeurs. A la DGFIP comme ailleurs !

Les femmes sont particulièrement exposées au non respect par l'administration de leurs droits de salariées de la Fonction Publique, qu'elles soient fonctionnaires ou non, quel que soit leur grade, leur statut, leur fonction.

A des degrés divers leurs droits sont souvent malmenés. Quelques exemples concrets :

### ► Les femmes en situation de grossesse ou de récente maternité

Quels aménagements du poste de travail et du temps de travail? Quelle information sur leurs droits à autorisations d'absences ?

Quelle prise en compte par la médecine de prévention de cette question de santé au travail?

Quel suivi de ces populations par les directions et au sein des CHSCT ?

Très peu de statistiques, très peu d'infos et surtout une méconnaissance de leurs droits par ces collègues, voire parfois une autocensure.

### ► Les violences faites aux femmes sur le lieu de travail

A la DGFIP cette question reste encore, comme dans d'autres administrations ou en général dans les milieux de travail, peu abordée voire taboue. Alors même que la loi sur ce sujet est très claire : aucune violence au travail n'est autorisée. Elle est même réprimée pénalement. Cette interdiction légale vise l'ensemble des collègues mais s'exerce plus communément sur les femmes. Chaque année, des milliers de femmes sont victimes de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle (comme une main aux fesses par exemple), ou encore de viol sur leur lieu de travail.

L'employeur a l'obligation de garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des personnels, il est donc de sa responsabilité d'empêcher qu'il y ait des victimes sur le lieu de travail.

#### QUELQUES CHIFFRES PARLANTS :

- ✓ 5% des viols et 25% des agressions sexuelles ont lieu sur les lieux de travail ;
- ✓ 1 femme sur 5 aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle ;
- ✓ 80% des femmes salariées considèrent que dans le travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes.

Et à la DGFIP, pire, mieux ou pareil qu'ailleurs ? Quelles actions à la DGFIP ? Très peu de prévention et une prise en compte plutôt aléatoire à la « bonne volonté » des directions locales.

### ► Inégalités salariales entre les femmes et les hommes à la DGFIP

Existent-elles comme dans le secteur privé ? La réponse la plus facile et la plus immédiate : « Avec le statut général des fonctionnaires, à grade égal et à ancienneté égale, traitement égal ». Cette réponse n'est pas fausse mais elle n'est pas complète.



Montreuil 29/02/ 2016

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Qu'en est-il des déroulements de carrière ? L'égalité est-elle alors aussi évidente et parfaite ? Faire reposer l'absence de promotion ou l'avancement moins rapide de carrière de certaines collègues sur des choix personnels de vie est pour le moins réducteur...et parfois même faux.

Des études sur ce sujet doivent être menées sur des intervalles de temps suffisamment longs pour disposer de tendances de fond.

Le tableau de bord de veille sociale de l'administration ne prévoit pas d'aborder ces questions de respect des droits sous

l'aspect femmes/hommes. Et les exemples donnés ne sont pas exhaustifs. Bien des thèmes pourraient faire l'objet d'étude par genre. Dans le même temps, non sollicités, voire empêchés, les représentants des personnels ne s'emparent que trop peu souvent de ces sujets.

La CGT a toujours porté activement la question du respect des droits des travailleurs et des travailleuses. La CGT Finances Publiques se saisit aussi de ces questions et impulse auprès des personnels une démarche revendicative syndicale offensive visant au respect des droits des femmes à la DGFIP.

# LA LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES, CE N'EST PAS QUE LE 8 MARS !

C'est tous les jours, à chaque occasion et  
pour tous et toutes à la DGFIP.

Respect des êtres humains et de leurs droits, égalité  
professionnelle, mixité au travail, voilà ce que la CGT revendique !

**TOUS ET  
TOUTES POUR  
LE RESPECT  
DES DROITS DES  
FEMMES À LA  
DGFIP !**

